

LE PETIT RAPPORTEUR

du Sniacam

Numéro 7

Mars 2017

Aujourd’hui,
au CAPCA,
nous avons
trop peu
l’occasion
d’être
heureux !!



Contacts :

Patrick QUESADA	06.51.61.37.63
Florence BEHETS	06.32.42.68.42
Guillaume DUPIC	06.19.40.41.91
J-C GIORGI	06.11.43.51.55
Yann MERENS	06.77.43.64.63
Sébastien GATTI	06.20.87.42.15
Christ. GIOVANNA	06.12.54.66.13
Olivier SARAMITO	06.09.15.79.81

Messagerie :
sniacampca@gmail.com

Site :
www.sniacam.com

VOUS AVEZ LE DROIT DE TOUT SAVOIR !

Pour ce numéro 7 du petit rapporteur du Sniacam et par ces temps où la morosité ambiante au sein de notre caisse est de circonstance, nous voulons vous faire part de 2 bonnes nouvelles :

En effet, à la fin du mois de mars, certains partenaires sociaux, dont le SNIACAM, ont signé, au cours d'une NAO (négociations annuelles obligatoires) deux accords importants compte tenu du climat actuel.

- 1- L'accord sur l'enveloppe consacrée à la reconnaissance des compétences, des expertises et des prises de responsabilités.

Traditionnellement, le Sniacam préfère négocier pour des augmentations collectives mais dans le contexte actuel et le mal être de nombreux agents de notre caisse, nous nous sommes dit qu'une certaine reconnaissance de tout ce travail effectué (souvent dans des conditions proche de l'inacceptable !) pouvait donner du baume au cœur de certains.

Pour 2017 le montant minimum de cette enveloppe consacrée à la reconnaissance a été fixé à 1,80 % de la masse mensuelle de rémunération de la classification des effectifs, chiffre supérieur au minimum fixé les années précédentes.

- 2- Le deuxième accord est celui sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé par tous les partenaires sociaux et qui a pour but de favoriser une certaine égalité tant sur le plan des recrutements que de la gestion des parcours professionnels et des rémunérations.

Depuis toujours, un écart a été constaté dans tous ces domaines et cet accord a pour but et conséquence de le diminuer ostensiblement.

La grande nouveauté, cette année, est la prise en charge des frais de garde engendrés par les réunions tardives, les formations résidentielles mais aussi et surtout, les modifications d'horaires de travail liées au dispositif d'agence multi canal.

Cette prise en charge se fera en collaboration avec les partenaires sociaux et la commission « enfants » dont la présidence est tenue par le SNIACAM en la personne de Jean-Christophe Giorgi.

Cet accord cours jusqu'en décembre 2019, et nous comptons sur toutes et tous pour nous tenir au courant des difficultés que vous pourriez rencontrer dans ce domaine là.

Vous avez besoin d'informations, vous vous posez des questions, vous cherchez des solutions, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous et uniquement pour vous !

Syndicalement,

Patrick Quesada
Pour le Sniacam PCA

LE SNIACAM, UNE AUTRE FACON DE FAIRE DU SYNDICALISME